



COMMUNE DE NIEUL SUR MER

Nieul-sur-Mer, le 04 juillet 2017

MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

1°) IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE

COMMUNE DE NIEUL SUR MER

Monsieur le Maire : M. Henri LAMBERT

Château de Beauregard
17137 Nieul/Mer
Téléphone : 05 46 37 40 10
Télécopie : 05 46 37 10 58
Internet : mairie@nieul-sur-mer.fr

2°) OBJET DU MARCHE ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Prestation de service d'assurance « Risques statutaires du personnel » de la commune de Nieul sur Mer

Durée du marché: Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

Forme du marché : marché à lot unique

Variante : variantes autorisées

Option : options obligatoires

3°) PROCEDURE

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés.

La présente consultation est une consultation initiale.

4°) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

1. Nature et étendue des garanties à 50%
2. Tarification à 30%
3. Modalités et procédures de gestion des dossiers à 20%

Date et heure limite de réception des candidatures : LUNDI 21 AOUT 2017 A 16H00

5°) AUTRES RENSEIGNEMENTS

Adresse auprès de laquelle les dossiers de consultation doivent être retirés et les informations complémentaires peuvent être obtenues :

Directrice Générales des Services
Madame Nancy HENRY
Rue de Beauregard – BP 13
17 137 NIEUL SUR MER
Tél. : 05.46.37.40.10 - e-mail : n.henry@nieul-sur-mer.fr

Les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation via le site Internet : www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres seront remises soit par voie électronique sur la plate-forme www.marches-securises.fr , soit contre récépissé ou adressées par pli recommandé avec AR postal à l'adresse suivante :

Commune de NIEUL SUR MER
Direction des Affaires Générales
Rue de Beauregard – BP 13

17 137 NIEUL SUR MER

En cas de réception tardive le pli est renvoyé à son auteur.

Recours : Instance chargée des procédures de recours Tribunal Administratif de POITIERS

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Référé précontractuel Article L551-1 du CJA jusqu'à la conclusion du marché et Article R421-1 et 3 du CJA :
2 mois à compter de la décision de rejet

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : MARDI 04 JUILLET 2017